



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 octobre 2021 à 19h00 /
2021eko urriaren 15eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
8 octobre 2021 / 2021eko urriaren 8a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Murielle ARREGUI, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Ann SIMON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Anita LACARRA (k) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
 Laetitia LAC (ek) à Thierry TALAZAC (i)
 Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-60 Décision modificative n°2 du Budget Principal 2021 Commune /2021eko Orokorra Buxetaren 2. erabaki moldatzailea

Certains chapitres du Budget Principal de la commune nécessitent que les crédits ouverts soient réajustés. A ce titre, il convient de modifier quelques imputations comptables qui avaient été votées lors de l'adoption du budget primitif 2021 Principal de la Commune le 13 avril 2021, avec une décision modificative le 4 août 2021.

Après s'être fait présenter les détails des modifications budgétaires à apporter en section de fonctionnement et d'investissement et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE la modification budgétaire n°2 suivante sur le Budget Principal 2021 de la commune :

Dépenses section de fonctionnement :	+ 45 016,00 €
60632 : Fournitures de petits équipements :	+ 12 000,00 €
611 : Contrat de prestation de service :	+ 2 000,00 €
6227 Frais d'acte et de contentieux :	+ 6 000,00 €
6255 : Frais de déménagement (bungalows ikastola) :	+ 6 266,00 €
6262 : Frais de télécommunications	+ 4 000,00 €
6574 : Subvention de fonctionnement aux associations	+ 5 000,00 €
673 : Titres annulés sur exercices antérieurs (titre 58 régie périscolaire, somme comptabilisée 2 fois par erreur) :	+ 2 337,30 €
678 : Charges exceptionnelles (remboursement fais avocats, franchises d'assurances,..) :	+ 5 000,00 €
021 : Virement à la section d'investissement :	+ 2 412,70 €

Recettes section de fonctionnement :	+ 42 603,30 €
748381 : Compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport (recette 'attribution compensation de péréquation' imputée à tort sur ce compte) =	- 21 200,00 €
748388 : Autres attributions de péréquation et de compensation :	+ 63 216,00 €
7788 : Produits exceptionnels (remboursement honoraires d'avocats par assurances) :	+ 3 000,00 €

Dépenses section Investissement :	+ 2 412,70 €
2188 : Autres immobilisations corporelles opération 15 :	+ 2 412,70 €

Recettes section d'investissement :	+ 2 412,70 €
021 : Virement de la section de fonctionnement :	+ 2 412,70 €

Adopté par 19 voix pour et 6 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

